

Les trois Républiques respecteraient les obligations internationales de l'URSS, se doteraient d'un organe de coordination pour leurs affaires étrangères et, répondant à une préoccupation essentielle de la communauté internationale, placeraient les forces armées sous un commandement conjoint et n'auraient également qu'un commandement pour leurs forces nucléaires (voir «Réduction des armements nucléaires», chapitre 8). Les autres Républiques étaient conviées à adhérer à la CEI. M. Gorbatchev commença par rejeter cette Communauté des États indépendants, mais ne tarda pas à se rallier à l'idée en déclarant, le 12 décembre, que la tâche de toute une vie était pour lui accomplie. À cette même date, les Parlements de Russie, d'Ukraine et de Bélarus avaient déjà ratifié la déclaration susmentionnée et les cinq Républiques d'Asie centrale (le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan) devenaient membres de la CEI.

Le 21 décembre 1991, réunis à Alma Ata, les dirigeants de onze des anciennes Républiques soviétiques signaient la déclaration du 8 décembre. La Géorgie et les États baltes n'adhéraient pas à la CEI. Les membres de la jeune Communauté conclurent d'autres ententes sur un certain nombre de questions, réaffirmant, par exemple, la création d'un commandement unique pour les forces stratégiques et convenant que la Russie occupe le siège soviétique au Conseil de sécurité des Nations Unies. Quatre jours plus tard, soit le 25 décembre, M. Gorbatchev démissionnait officiellement.

Malgré l'accord initial, il devint bientôt évident que les questions militaires seraient difficiles à régler. La répartition de l'ancienne armée soviétique se révéla vite une source de tension, surtout entre les deux plus grandes Républiques, à savoir : la Russie et l'Ukraine. La Flotte de la mer Noire, constituée de quelque 300 navires et dont le port d'attache était l'Ukraine, était particulièrement disputée. En avril, Moscou et Kiev réclamant chacune la totalité de la Flotte, le différend faillit tourner à l'affrontement. Toutefois, le 23 juin 1992, MM. Eltsine et Kravtchouk, son homologue ukrainien, convinrent que la Flotte de la mer Noire resterait sous commandement conjoint et servirait éventuellement de point de départ à des marines russe et ukrainienne distinctes. L'entente permit de désamorcer le conflit, mais les deux chefs d'État préférèrent remettre à une date ultérieure l'examen du partage même de la Flotte en question.